

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ougney-Douvot, s'est réuni, exceptionnellement dans la salle de convivialité afin de pouvoir respecter la distanciation, après convocation légale en date du vingt et un janvier sous la présidence de Mr TROUILLOT Francis, Maire.

Etaient présents : Mme CARROLA Paula, Mr CARTIER Michel, Mme DELCEY Roselyne, Mr DURANDE Patrice, Mr GAUTHIER Jean-Yves, Mr MURET Patrick, Mme ROULLIER Sylvie, Mr TRONCIN Clément, Mr TRONCIN Jean-Baptiste et Mr TROUILLOT Francis.

Était absent excusé : Mr DELCEY Christophe qui a donné procuration à Mme DELCEY Roselyne

Secrétaire de séance : Mme Roselyne DELCEY

Président de séance : Mr TROUILLOT Francis.

&&&&&&&&&&&&

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- APAVE – Nuisances sonores SNCF,
- Voie privée – Impasse des Terreaux,
- Recensement population 2026 – Désignation coordonnateur,
- Convention O.N.F. – Mise à disposition de bois façonnés bord de route à l’O.N.F.,
- Liste électorale – révision,
- Questions diverses :
 - Evier salle des fêtes : devis,
 - Demande rendez-vous Mme Dominique VOYNET.

&&&&&&&&&&&&

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2025 :

Mr le Maire soumet le procès-verbal de la séance du **7 mai 2025** à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Mr DURANDE Patrice fait une remarque, en effet, son nom a été omis lors de l'établissement du compte rendu sachant qu'il était présent à cette réunion, cette erreur est rectifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du **7 mai 2025**.

DEVIS APAVE – MESURE NUISANCES SONORES SNCF :

M. le Maire expose au Conseil municipal que lors d'une précédente réunion du Conseil, plusieurs riverains situés « Rue de Chabrol », se sont plaint du bruit généré par la station électrique de la SNCF. Le Conseil municipal a demandé à ceux-ci d'effectuer sur plusieurs jours un relevé sonore du bruit généré par la station.

Après avoir étudié le document qui nous a été remis, l'assemblée délibérante décide en premier lieu de faire de nouveau un courrier à la SNCF leur demandant la pose de panneaux anti-bruit. Si nous n'avons aucune réponse de leur part, la Mairie fera intervenir une entreprise indépendante pour la mesure du bruit et par la suite engagera une procédure pour régler ces nuisances.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

voie privée – « IMPASSE DES TERREAUX » :

La commune propose aux propriétaires des parcelles AC 48 dont le propriétaire est Mr EMONIN Franck et AC 49 qui appartient en indivision à Mme Françoise JEANNEY, Mme Isabelle OQDA née JEANNEY et Mme Christine JEANNEY d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Ces parcelles permettent l'accès aux maisons. La commune propose de les reprendre pour en faire une voirie communale sous conditions :

A savoir :

- Le chemin doit être nivelé,
- les bordures doivent être posées,
- la couche d'accroche doit être réalisée,
- et les frais de notaire seront à la charge des propriétaires.

Une fois ces travaux réalisés, la commune s'engage à effectuer l'enrobage en même temps que les travaux prévus dans la rue existante des terreaux.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL :

Le Maire et Mr CARTIER Michel, 1^{er} adjoint, exposent au Conseil municipal, qu'en 2026, une nouvelle campagne de recensement de la population aura lieu.

L'INSEE nous demande de désigner un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Le Maire propose Mr CARTIER Michel comme coordonnateur communal et Mme BONSIGNORI Françoise comme agent recenseur celle-ci ayant déjà occupé ces fonctions en 2020 lors du précédent recensement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BOIS FAÇONNES BORD DE ROUTE A L'ONF :

Le Maire expose au Conseil municipal que les services de l'O.N.F. nous ont fait parvenir une convention concernant la mise à disposition de bois façonnés bord de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la signature de la convention.

REVISION LISTE ELECTORALE :

Le Maire et Mr CARTIER Michel, 1^{er} adjoint, exposent au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une révision des listes électorales, sachant plusieurs personnes sont inscrites et ne résident plus dans la commune.

EVIER SALLE DE CONVIVALITE :

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à la panne du lave-vaisselle, il est apparu que l'évier de la salle n'était pas adapté. L'entreprise DELIOT nous a fait parvenir un devis pour le changer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer les travaux de changement d'évier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Francis TROUILLOT



